

COMMUNE de BEAULIEU
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 30 Juin 2025

Nombre membres
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation : 23.06.2025

2025 - 016

L'An deux mil vingt-cinq le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, Laure ALBERTIN, Mickaël GRAS, René BAYLE, David GRAND, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Nathalie DECTOT

Absents : Mrs Guillaume CROIZAT, Vincent CAILLAT

Procuration : Guillaume CROIZAT donne procuration à Benjamin CHABERT

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

**Délibération portant nomination d'un coordonnateur
communal**

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population.
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

M. Le Maire propose,

De désigner, par arrêté du Maire, Mme Elodie BONHOURE, Secrétaire Générale de Mairie, Coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026. L'intéressée désignée bénéficiera d'heures complémentaires pour l'exercice de cette activité, à récupérer ou rémunérées.

Le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire

